## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2004 Social Santé Solidarité

REF: M04010m REF: m04010

**OBJET:** 

Autorisation de solliciter auprès de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de la Seine-Saint-Denis une subvention dans le cadre de l'action "Point d'Accueil et d'Ecoute Mosaïque" et de signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Considérant que la ville d'Aubervilliers mène, notamment à travers l'activité de son Service Communal d'Hygiène et de Santé, une action de lutte contre le mal-être des adolescents et les conduites à risque,

Considérant que le SCHS gère depuis plusieurs années une structure appelée Point d'accueil et d'écoute Mosaïque visant l'expression et l'écoute des jeunes souffrant de difficultés diverses,

Considérant qu'il y a lieu de reconduire le dispositif en 2004,

Considérant que cette année l'Etat subventionne l'action à hauteur de 35.000 euros,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du Conseil, le groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu,

**DELIBERE**÷

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales une subvention à hauteur de 35.000 euros pour la prorogation de l'action "Point Accueil et Ecoute Mosaïque" en 2004 et à signer la convention correspondante.

<u>Pour le Maire,</u> <u>L'Adjoint Délégué.</u>Le Maire